

Bonnevaux, le 28 janvier 2016

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JANVIER 2016

Présents : Roseline Boussac, Yves Bové, Marie-Cécile Chandesris, Eric Dedieu,
Damien Loyal, Victor Matalonga, Frédéric Vidal

Procurations: Sabine Hurel à Roseline Boussac, Bertrand Poincin à Victor Matalonga

Absent : Pascal Perquis – (Sébastien Hérard a démissionné du CM faute de pouvoir être présents aux CM)

Secrétaire de séance : Marie-Cécile Chandesris

Compte rendu du Conseil Municipal du 5 décembre 2015

Il est adopté à l'unanimité des présents.

Finances : État des restes à réaliser Investissement 2016

M14 : la délibération ci-dessous est adoptée à l'unanimité des présents

« Le Conseil Municipal décide le report des restes à réaliser en investissement M 14 sur l'année 2016 :

Compte	Désignation	Report
202	Frais liés à la réalisation des documents d'urbanisme	28 750,00 €
2131/39	Bâtiments publics	
	Travaux bâtiments communaux	209,28 €
2151/37	Réseaux de voirie	
	Travaux sur voirie communale	50 764,00 €
2158/000	Autres installations, matériel et outillage	2 232,00 €
2183/000	Matériel de bureau et informatique	1 000,00 € »

M49 : la délibération ci-dessous est adoptée à l'unanimité des présents

« Le Conseil Municipal décide le report des restes à réaliser en investissement M 49 sur l'année 2016 :

Compte	Désignation	Report
2156/44	Matériel spécifique d'exploitation	46 842,36 €
2158/45	Autres réseaux	1 000,00 €
266	Autres formes de participations	44 000,00 € »

1

Amendes de police :

Le CM autorise Roseline Boussac à requérir ces fonds qui pourront servir à la réfection de voiries communales. La délibération ci-dessous est adoptée à l'unanimité des présents.

« Le Conseil Municipal autorise le Maire à demander une subvention au titre des Amendes de Police afin de réaliser des travaux de mise en sécurité des routes de Nojaret et des Allègres. »

Subventions :

Resto du cœur : 200€ (unanimité des présents)

Délibération :

« Le Conseil Municipal décide d'attribuer la subvention suivante :

Les Restos du Cœur : 200 € . «

Société de chasse : 500€ (3 abstentions)

Délibération :

« Suite à la demande de la Société de Chasse « La Joyeuse » d'Aujac - Bonnevaux, le Conseil Municipal décide de leur accorder une subvention de 500 € pour l'année 2016.

Abstention : Damien Loyal, Victor Matalonga»

Indemnités du percepteur :

La délibération ci-dessous est adoptée avec 5 voix pour et 2 abstentions

Délibération :

« Le Conseil Municipal,

- Vu l'article 97 de la loi n°82 .213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ,

- Vu le décret n°82.979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agent des services extérieurs de l'État,

- Vu l'arrêté interministériel du 16 septembre 1983 relatif aux indemnités allouées par les communes pour la confection de documents budgétaires,

- Vu l'arrêté interministériel du 16 septembre 1983 relatif aux conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables non centralisateurs du Trésor chargés des fonctions de receveurs des communes et des établissements publics locaux,

Décide :

- de demander le concours du Receveur municipal à compter de son installation (01/10/2015) pour assurer des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable définies à l'article 1 de l'arrête du 16 décembre 1983

- d'accorder l'indemnité de conseil au taux de 100 % par an ;

- que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 précité et sera attribuée à Jean – Michel FOUR, Receveur municipal ;

2

- de lui accorder également l'indemnité de confection des documents budgétaires pour un montant de 30,49 € .

Contre : Frédéric Vidal

Abstention : Victor Matalonga, Marie-Cécile Chandesris, Damien Loyal »

Informations diverses :

AEP : des modifications sans conséquences financières pour le réseau...

Damien Loyal signale ne plus pouvoir représenter le conseil municipal dans les réunions avec le SIVOM – Roseline Boussac secondera Eric Dedieu.

Travaux sur voiries suite aux dégâts des pluies en automne 2014 :

Le SIVOM nous informe que seul 50% des travaux évalués sur le canton feront l'objet de subventions à la hauteur de 57% (35% par l'État - 12% par la Région - 10% par le département) –

Pour Bonnevaux cela risque de représenter une somme d'environ 27000€ ?

Les travaux à faire :

- reprise de goudronnage (route des Alègres et centre village)
- route de Nojaret
- piste de Coulis (interventions sur certains passages d'eau)
- mise en sécurité d'une calade à Nojaret
- rail béton sur le chemin des Alègres

-PLU : RDV fixé pour les élus à jeudi 28 janvier à 14h : zonage et inventaire de tous les bâtis en dehors des hameaux ou groupement d'habitations.

-M. J.P. Jorand envisage de vendre sa maison et des terres...il est peut-être judicieux que la mairie s'y intéresse ?

-Des nouvelles concernant l'avenir de la Communauté de Communes :

Un collectif travaille sur un projet de regrouper Le Grand Combien, la CCHC et certaines communes de Vivre en Cévennes... Le président de l'Aglo d'Alès demande une dérogation jusqu'en janvier 2018 car il signale la complexité d'absorber trois Communautés de communes aussi disparates et dont les situations sont toutes différentes...ce qui s'est confirmé lors de réunions de travail avec le préfet, le sous-préfet et les conseillers départementaux.

-captage sur Bonnevaux : il y aurait lieu de refaire un enclos solide de l'ensemble (intervention de Georges Zinsstag)